



Etat des lieux remise depot de garantie

Par **guenclope**, le **08/03/2014** à **06:49**

bonjour, après avoir quitter un appartement nous avons en présence d'un représentant d'une agence immobilière fait un état des lieux de sortie quand nous avons reçu 2 mois après le chèque de dépôts de garantie d'un montant de 9,65 euros au lieu de 465,00 euros, motif nombre de trous excessive , je presise que les trous on été rebouche par mes soins (et préciser sur l'état des lieux nombre de trous rebouche) de même 3 pièces sont a refaire du a dégâts important (humidité champignons moisissures) a la charge du propriétaire suite a un expertise . TOUT CA PAR MANQUE D'AÉRATION AU FENÊTRE ET VMC .
quand nous avons fait l'état des lieux d'entrer personne nous a dit qu'il ne fallait pas faire de trous et sur le bail rien n'est préciser .
cordialement.

Par **HOODIA**, le **08/03/2014** à **09:07**

Bonjour,
A lire votre commentaire:
"nombre de trous excessifs dans la tapisserie ou cloisons "
" manque d'aération aux fenetres et VMC"
Ceci parait du fait du locataire qui est responsable des trous et du manque d'aération !...

Par **guenclope**, le **08/03/2014** à **10:23**

rebonjour et merci de m'avoir répondu .JE VOUDRAIT RAJOUTER QUE DES NOTRE ARRIVER NOUS AVONS EU DES APPARITION D'humidité et des apparition de remonter capillaire qui c'est transformer en moisissure 14 mois a respirer des odeur de moisissure et coucher dans des draps humide sans compter la consommation électrique .IL A FALLU ATTENDRE 14 MOIS AVANT QUE LE PROPRIÉTAIRE CE DÉCIDE A INSTALLÉE LA VMC ET DES AÉRATION AU FENÊTRE .UN EXPERT ET VENUE CONSTATER QUI DANS SONT RAPPORT PRESICE QUE TOUT LES MEUBLES? MATELAS,linge de maisons,tapis exct . que tout venait d'un manque d'earation au fenêtrè et un manque de vmc rapport qui dit que les dégâts cause peinture ,papier peint sont a la charge du propriétaire .
SI JE COMPREND BIEN JE SUIS RESPONSABLE D'AVOIR PERCER DES TROUS POUR ACCROCHER TABLEAU alors que sur le bail rien ne m'interdit de percer des trous ni entendu de la bouche de l'agence immobilière EXCT ;
cordialement

Par **HOODIA**, le **08/03/2014** à **19:11**

SVP :

Vous visitez un appartement pour le louer, trouvez vous positif le fait de voir un mur comme un gruyère ?

"un expert" (de l'assurance ? ...) donne son avis "manque d'aération" : une aération insuffisante qui ne vient pas du fait du propriétaire qui ne peut venir chez vous ouvrir les fenetres....

Maintenant le remboursement de la garantie ne peut se faire sans un justificatif pour comprendre la différence ...

Si l'edl est si catastrophique comment voulez vous que le propriétaire puisse le louer sans faire des travaux ?

Il ne s'agit que d'un avis !